

2. Votre admission

LES INTERLOCUTEURS

Site de Saint-Esprit : le service des Admissions joignable au **05 53 69 76 30** est ouvert du lundi au vendredi de 8^h à 18^h et le samedi de 8^h à 12^h30 et de 13^h30 à 16^h

Site de Nérac : le service des Admissions joignable au **05 53 97 61 86** est ouvert du lundi au vendredi de 8^h30 à 18^h

Site de Pompeyrie : l'accueil joignable au **05 53 69 70 08** est ouvert du lundi au vendredi de 8^h à 12^h et de 14^h à 17^h30

LES FORMALITÉS ADMINISTRATIVES

Lors de votre admission, l'établissement s'occupera de la prise en charge et du paiement des frais d'hospitalisation par les organismes débiteurs. En contrepartie, il vous appartient de fournir au bureau des admissions toutes les pièces nécessaires à la justification de votre identité et de vos droits.

► **Attention, ces documents doivent être à jour. Une borne de mise à jour de la carte vitale est disponible dans le hall principal de Saint-Esprit et dans celui de Nérac.**

Vous devez nécessairement fournir :



une pièce d'identité (carte d'identité, passeport, titre de séjour, livret de famille pour les enfants sans pièce d'identité)



votre carte vitale ou l'attestation d'affiliation à la sécurité sociale.



si vous êtes mutualiste, **votre carte d'affiliation** (ou dernière quittance de paiement des cotisations de votre mutuelle) en cours de validité pour la date de l'hospitalisation.

Ces documents vous sont demandés afin d'améliorer la sécurité des soins (confusion avec un autre patient) et de faciliter l'enregistrement de votre dossier informatique.

Si vous vous présentez sans prise en charge, une provision vous sera demandée.

Pour gagner du temps, vous pouvez utiliser les bornes à votre disposition dans le hall de Saint-Esprit.

Centre de Gérontologie de Pompeyrie et EHPAD de Nérac :

la liste des documents à fournir vous sera donnée lorsque l'admission sera décidée.



L'identito vigilance :
un patient bien identifié est un patient bien soigné.

Les frais d'hospitalisation

Le coût de votre hospitalisation comprend les frais de séjour et le forfait journalier.

Les frais de séjour correspondent au coût des soins. En règle générale ils sont pris en charge à 80% par votre caisse d'assurance maladie pendant les 30 premiers jours d'hospitalisation.

Les 20% restant ou « ticket modérateur » peuvent être réglés soit par votre mutuelle soit par vous-même (si vous n'êtes pas affilié à une mutuelle).

Les frais de séjour peuvent parfois être pris en charge à 100% par votre caisse d'assurance maladie. N'hésitez pas à vous renseigner.

Le forfait journalier constitue une contrepartie aux frais que vous auriez normalement supportés si vous n'aviez pas été hospitalisé(e) (hébergement, nourriture, linge...). Il est à votre charge ou éventuellement à celle de votre mutuelle.

Les tarifs sont disponibles au bureau des admissions et en annexe de ce livret.

Un service social à votre écoute

Un service social est à votre disposition du lundi au vendredi de 9h à 17h. Chaque service de soins dispose d'un assistant social référent. Vous pouvez le contacter directement par téléphone, par mail ou demander au service de soin de le contacter pour vous.

Vous pouvez également anticiper en contactant directement l'assistant social du service où vous serez hospitalisé afin qu'il vous informe des aides possibles à la sortie de votre séjour.

La Permanence d'Accès aux Soins de Santé (PASS) a pour but d'améliorer l'accès à la prévention et aux soins des personnes les plus démunies.

Au Centre Hospitalier Agen-Nérac, la PASS est joignable du lundi au vendredi de 9^h à 17^h. Il existe également une PASS dentaire à destination des personnes en situation de précarité domiciliées dans le département. Pour tous renseignements ou demande de prise en charge, contactez le **05.53.69.78.55**

La PASS Mobile réalise des consultations hors établissement pour les personnes en situation de précarité éloignées du soin. L'équipe fonctionne du lundi au vendredi de 9^h à 17^h. Elle est joignable au **06.46.73.07.17** ou **05.53.69.70.86**

Le secteur libéral

Certains praticiens exercent une part de leur activité au sein du Centre Hospitalier à titre libéral. Choisir ce mode de prise en charge pour vos soins entraîne des spécificités de fonctionnement qui vous seront expliquées au préalable (honoraires, modalités de règlement).

Ce choix devra être exprimé auprès du praticien concerné. En cas d'intervention chirurgicale, vous devrez confirmer par écrit votre choix de prise en charge en secteur libéral.



La chambre particulière

Vous avez la possibilité de demander une chambre particulière. Celle-ci vous sera attribuée en fonction des disponibilités et des contraintes du service et donnera lieu à une facturation spécifique, qui peut être prise en charge par votre mutuelle.

Vos objets personnels à l'hôpital

Vous devez apporter votre linge personnel ainsi que vos affaires de toilette. Pendant votre séjour, il vous est demandé de respecter les mesures d'hygiène et d'avoir une tenue correcte et décente.

Nous vous recommandons de conserver vos valeurs chez vous (argent, bijoux, chéquier, carte bancaire...).

Si vous apportez des valeurs à l'hôpital, il vous est conseillé de les déposer auprès du service des Admissions ou au standard si le service des Admissions est fermé. Elles seront enregistrées par un agent d'accueil et déposées à la Trésorerie des établissements hospitaliers. Un reçu vous sera remis. Il vous permettra, à votre sortie, de retirer le dépôt à la Trésorerie. Si vous désirez faire retirer ce dépôt par une personne de votre entourage, nous vous conseillons de contacter la Trésorerie qui vous donnera toutes les indications, notamment les documents à fournir (procuration, pièces d'identité...)

Trésorerie des établissements hospitaliers

Cité administrative Lacuée, Batiment B rue René Bonnat 47921 AGEN cedex 9
Tel **05 53 66 06 91**

Lundi Mardi Jeudi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 16h – Mercredi et Vendredi de 8h30 à 12h

En cas de perte ou de vol d'objets de valeur, la responsabilité du Centre Hospitalier Agen-Nérac ne pourra être engagée.

Votre arrivée dans le service

Lors de la préparation de votre hospitalisation, une heure d'arrivée dans le service de soins vous a été communiquée.

Nous vous remercions de bien respecter les horaires et les prescriptions (à jeun, sans avoir fumé etc) pour permettre une bonne installation et une organisation de votre séjour dans les meilleures conditions.